



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

SOUS-PREFECTURE D'AMBERT

Ambert, le 23 décembre 2019

Affaire suivie par: René MEYZONET
Tél. : 04 73 82 58 77
Télécopie : 04 73 82 38 91
rene.meyzonet@puy-de-dome.gouv.fr

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
UNITÉ INTERDÉPARTEMENTALE ALLIER-
CANTAL-PUY-DE-DÔME

Liste des participants

Affaire suivie par: Lionel LABELLE
lionel.labelle@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site SANOFI CHIMIE de Vertolaye
du 18 décembre 2019

P.J. Diaporamas Sanofi et DREAL

Madame Patricia VALMA, Sous-préfète d'Ambert préside la Commission de Suivi de Site (CSS) de Sanofi Vertolaye. Elle souhaite tout d'abord la bienvenue aux participants et procède à un tour de table, afin que chacun d'eux se présente.

Rappel sur le renouvellement de l'arrêté de constitution de la CSS

Mme la sous-préfète rappelle l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 et la modification de la composition de la CSS. Elle indique qu'elle assure désormais la présidence de la CSS. M. Claude CHAMPREDON, ancien président de la CSS et membre en qualité de personnalité qualifiée ainsi que Madame la directrice de l'école primaire de Vertolaye sont excusés.

M. Daniel FORESTIER Vice-président représente le Président de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez

Madame la Sous-préfète précise l'ordre du jour :

- Bilan de l'exploitant ;
- Communication sur le projet de travaux de remédiation des sols ;
- Présentation de l'action de la DREAL ;
- Mise en application du PPRT ;
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagement, urbanisme, voirie, etc) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement ;
- Questions diverses.

Bilan SANOFI

M. Franck BONNIOT, responsable Sécurité-environnement de SANOFI dresse le bilan annuel des résultats de sécurité et environnement du site, des activités de prévention, des événements marquants des 12 derniers mois, des plans de surveillance du site et des projets d'investissements en cours et à venir.

En termes d'accidents du travail, aucun accident en lien avec la chimie ne s'est produit en 2019. 8 accidents en lien avec le déplacement et la manutention ont été comptabilisés (souvent dans des entreprises extérieures intervenant sur le site).

- Pas de plan d'opération interne déclenché sur cette période ;
- Plusieurs exercices réalisés (1 exercice POI et une quarantaine d'exercices en interne) ;
- Pas d'activation de la cellule interne de gestion de crise durant la période.
- Sanofi fait d'importants efforts sur ce sujet (80 à 100 sessions formations spécifiques pour 700 à 900 personnes...).
- Plus de 50 plans de prévention par an et des audits de chantiers et locaux avec mesures disciplinaires ayant abouti notamment à l'éviction d'un prestataire sur le site.

Sécurité des installations et des procédés :

Parmi les événements marquants de cette année, il est indiqué l'explosion interne dans le four de l'incinérateur avec une hausse de la pression dans le carneau entraînant la projection d'un bouchon du haut de la chaudière. M. Bonniot présente les faits et les conséquences sur l'installation. Il en dresse l'analyse des causes en termes de sécurité des procédés et précise le projet de *rewamping* de l'incinérateur en 2020.

Résultats au plan environnemental :

Globalement, on observe un maintien des bons résultats obtenus en 2019 en sortie de la station d'épuration avec un taux de 99,6 % de conformité réglementaire avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral et un taux de 96 % de conformité pour l'incinération.

Suite à des incidents, les rejets de DCM (dichlorométhane) sont supérieurs à ceux de 2018 mais restent conformes et largement inférieurs à la norme autorisée .

Maintien des très faibles rejets en MES (Matières en suspension) grâce notamment à l'action des filtres de l'étage quaternaire de la station de traitement.

Quant à la gestion du prélèvement d'eau, suite aux arrêtés préfectoraux de l'été et l'automne 2019, elle a été optimisée par la mise en œuvre de la thermo-frigo pompe pour rafraîchir les eaux de refroidissement internes du site ce qui a permis d'économiser plus d'un million de m³ de prélèvements d'eau .

Au plan de la surveillance de l'eau de la Dore, les analyses des trois principes actifs et des activités biologiques visés par l'arrêté préfectoral montrent l'efficacité de l'installation de traitement sur charbon actif tant en sortie de la STEP que sur le POCIS aval.

Une discussion s'engage le suivi des populations de poissons et les conclusions de l'étude de l'INERIS sur les poissons qui n'a pas été effectuée au final.

Le représentant de la Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique indique avoir recensé un poisson présentant les anomalies constatées par le passé.

Les représentants du Parc Naturel régional Livradois Forez et d'autres associations souhaiteraient qu'une nouvelle demande soit faite à INERIS ou à l'AFB pour une nouvelle

étude sur le peuplement des poissons et leur état sanitaire dans la rivière. Il semblerait que les résultats de la dernière analyse effectuée ne soient pas de nature à objectiver une nouvelle étude.

Les représentants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la DREAL soulignent toutefois la bonne trajectoire de la courbe des rejets et la nécessité de fiabilisation des outils notamment le bon fonctionnement de la station de traitement de la STEP.

Il est évoqué la possibilité de levée de l'arrêté préfectoral visant l'interdiction de consommation des poissons sur le secteur. Les services de l'État étudieront la demande.

Plan de surveillance des rejets dans l'air :

La mise en demeure d'Août 2018 de mesurage des Composés Organiques Volatils (COV) a été levée en juillet 2019. Le démarrage progressif du dispositif de collecte et de traitement par l'incinérateur du site de ces COV va débuter très prochainement. Le projet sera pleinement opérationnel fin 2020.

Les projets d'investissements majeurs en cours ou à venir, tant pour prévenir les risques chroniques qu'accidentels sont annoncés :

- la poursuite de la réalisation de la collecte et traitement par incinération des COV
- *le Rewamping* de l'incinérateur
- la poursuite des études visant l'amélioration et l'efficacité énergétique des prélèvements d'eau
- la réalisation de la remédiation des sols sur deux sites (Pré de l'âne et Pompiers) ;
- la mise à niveau des équipements sous pression ;
- la protection contre la foudre du site
- l'étude de la rétention déportée de l'usine (amélioration prévention incendie des parcs de solvants et de la prévention de la pollution des sols) ;
- la réalisation progressive de l'inertage des citernes de solvants inflammables ;
- la réalisation du plan d'actions suite à la nouvelle étude de dangers.

Une présentation détaillée est faite à la CSS des travaux de remédiation des sols sur les sites en périphérie de l'usine (pré de l'âne et pompiers) avec le dispositif de gestion des travaux prévus afin de limiter la gêne aux riverains et les nuisances de tous ordres. Une réunion publique sera organisée en ce sens début 2020.

Il est indiqué en conclusion que ces projets montrent la volonté du groupe SANOFI de pérenniser le site de Vertolaye.

Monsieur Daniel VIGIER de l'association FNE 63 souhaiterait avoir communication de l'étude d'analyse de sécurité et des dangers. Cette demande sera examinée par l'exploitant. Il est toutefois rappelé, le caractère confidentiel de certains procédés et les règles de sûreté et de sécurité industrielle du site pouvant être contraire à la diffusion de cette étude.

Action de la DREAL :

M. Lionel LABELLE, Directeur de l'Unité interdépartementale de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes précise les missions de contrôle et d'inspection à la fois sur les

risques accidentels (1 inspection) et sur les risques chroniques (1 inspection) sur le site au cours de cette année 2019.

Pour les risques accidentels :

- l'exploitation de deux ateliers a été inspectée : seulement deux non-conformités relevées sans remarque importante.
- équipements sous pression (ESP) : l'inspection a montré une nette amélioration de la gestion de ces équipements et un état satisfaisant de ceux-ci.

L'inspection sur les risques chroniques a visé l'analyse des rejets des COV .

La réalisation des mesures des rejets de COV ont permis de lever la mise en demeure de 2018 et de constater que le projet de collecte et de traitement était bien avancé. Il devrait notamment entraîner une baisse significative de rejet du Dichlorométhane.

Quant à la révision de l'étude des dangers, elle a permis d'identifier de nombreuses actions visant à améliorer la sécurité du site et une meilleure maîtrise des risques d'accidents majeurs. Cette révision fait l'objet d'une instruction par la DREAL qui devrait être achevée mi-2020.

A la suite de l'accident de Lubrizol à Rouen, M. Labeille précise qu'une instruction ministérielle issue d'un premier retour d'expérience à chaud, a été adressée aux Préfets sur l'importance des 3 items suivants :

- la disponibilité des dispositifs de lutte contre l'incendie,
- l'identification en temps réel des substances présentes sur le site,
- la capacité de mobiliser les moyens de gestion d'un sinistre y compris hors heures ouvrées.

Cette instruction a été reprise par le Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes dans un courrier adressé à tous les exploitants de sites industriels relevant de la directive Seveso. Sanofi a répondu sur les 3 points et a notamment insisté dans son courrier sur :

- le respect des engagements et révision de l'étude des dangers,
- le POI et les moyens humains et matériels de prévention disponibles,
- la mise en place d'un état des stocks qui sera accessible à l'extérieur du site (travail en cours).

La DREAL informe également la CSS des études préalables approfondies sur les travaux de remédiation des sols qui ont abouti à l'accord sur la solution optimale de la dépollution des sites mentionnés plus haut.

PPRT :

Il est signalé que les travaux de démolition des 3 habitations rachetées par Ambert Livradois Forez sur la base d'un financement tripartite État / industriel / collectivités devraient commencer très prochainement.

Par ailleurs, il est indiqué qu'une réunion publique d'accompagnement de l'ensemble des propriétaires d'un bien situé dans le périmètre PPRT s'est tenue récemment sur la réalisation de diagnostic et la mise en œuvre de travaux de renforcement de leurs biens vis-à-vis du risque toxique. Le Conseil départemental qui sera le guichet unique de cette

opération vient d'adresser un courrier en ce sens aux personnes concernées pour préciser les modalités de diagnostic des logements, d'identification des travaux si nécessaires, avant réalisation éventuelle des travaux de renforcement de l'étanchéité proprement dits. Une réponse est attendue pour le 10 janvier 2020.

Ces travaux sont financés intégralement par l'État (via un crédit d'impôt), l'industriel (Sanofi) et par les collectivités territoriales (Conseil départemental, Communauté de communes et Conseil régional) sans reste à charge pour les propriétaires alors que la loi prévoit que ceux-ci aient normalement à payer 10 % du montant des travaux au maximum.

La DREAL rappelle également la campagne d'information sur les risques majeurs d'installations à risques sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Des brochures sur la conduite à tenir en cas d'accident, ont été distribuées à l'ensemble des habitants de Vertolaye.

Ces informations sont disponibles sur le site : www.lesbonsreflexes.com.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, Madame la Sous-préfète clôt cette séance de travail.

Pour la Préfète du Puy-de-Dôme, par délégation
La Sous-préfète d'Ambert,
Présidente de la CSS de Sanofi Vertolaye



Patricia VALMA